



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 31 mars 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mardi 31 mars 2020, tenue à huis clos par voie électronique, à laquelle M. Harold Noël, préfet, et les maires suivants ont répondu et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

Un seul sujet est à l'ordre du jour.

1• Résolution de signature – Fonds régions et ruralité (FRR)

Résolution 2020-03-48

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016 ainsi que son addenda 2016-2020, intervenus entre les ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que l'Entente relative au volet Soutien à la compétence de développement local et régional (volet 2) du Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2025 prendra la relève du FDT ;

Considérant qu'il y a lieu que ladite Entente FRR entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans soit signée avant le 31 mars 2020 afin d'assurer une continuité des subventions versées par le Gouvernement du Québec à la MRC ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Harold Noël, à signer l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet